

c) Aux Gonaïves (département de l'Artibonite):

- Des manifestants et des passants frappés en présence d'observateurs de la Mission;
- Des militaires faisant irruption dans un domicile privé où des observateurs s'entretenaient avec les personnes présentes;
- Des inscriptions contre la Mission.

C. Réponses des FAD'H aux communications présentées par la Mission.

On peut aussi mettre sur le compte de cette réadéquation du comportement des forces armées certaines réponses - ou absences de réponses - des autorités militaires à des demandes ou à des communications de la Mission concernant des cas de violations des droits de l'homme.

La Mission a ainsi constaté depuis le début du mois de mai un raidissement de l'attitude des commandants départementaux vis-à-vis des observateurs. Ceci fait suite à des communications émises par la Mission: lettres aux autorités militaires au niveau départemental et au Grand quartier général et communiqué de presse du 5 mai mettant en cause des militaires dans les violations des droits de l'homme. Lors de l'entretien du 12 mai entre une délégation de la Mission et le Haut Commandement des FAD'H, celui-ci a opposé une forte résistance à la demande répétée de faire connaître les éventuelles sanctions prises contre les membres de l'armée responsables de telles violations.

Cependant:

a) Des membres du Haut Commandement ont affirmé que l'un des militaires impliqués dans les tortures infligées aux trois syndicalistes de la CGT, et spécialement à M. Cajuste Lexius, a été mis sous mandat d'arrêt et rétrogradé et qu'il fait l'objet d'une enquête;

b) Après que, lors de cet entretien, la Mission ait présenté au Haut Commandement le cas d'un paysan d'une région retirée du département du Sud-Est, qui a été roué de coups lors de son arrestation, en présence d'observateurs internationaux, le Général Cédras aurait convoqué à Port-au-Prince un commandant local de la zone où ces faits s'étaient produits;

c) Le commandant du Môle Saint Nicolas (celui-là même qui a revendiqué la responsabilité des violations dans sa zone en invoquant l'inefficacité de l'appareil judiciaire et la nécessité de recourir à la force pour obtenir des informations), aurait été rappelé à Port-de-Paix, capitale du